ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

DESCRIPTION DE FONCTION

Date : 2001-05-22
Classe : 8

CC
P.A.D

1. **TITRE : TECHNICIENNE EN ANIMATION SPORTIVE**
TECHNICIEN EN ANIMATION SPORTIVE

2. **SOMMAIRE DE LA FONCTION**

Sous la direction de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, collabore à la planification, à l'organisation, à la promotion, à l'évaluation, à l'animation et à la mise en application de programmes d'activités sportives et de services aux membres.

3. **TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES**

1. Participe à la planification et à l'évaluation des besoins des différentes clientèles du Service des sports; planifie les activités sportives : calendrier et choix des activités et horaires des programmes. Assure le bon fonctionnement des activités. Élabore des stratégies d'animation et anime certaines activités.

2. Participe à l'élaboration des campagnes de publicité et de promotion des activités physiques et sportives et est responsable de l'exécution de ces campagnes.

3. Assure la sécurité des personnes et des lieux et voit à l'application des règlements et politiques en vigueur. Collabore à des plans d'intervention liés à la sécurité. Informe la direction des problèmes qui nuisent à la bonne marche des activités et apporte des suggestions pour améliorer la situation.

4. Effectue des recherches sur des dossiers spécifiques. Compile des statistiques, tient à jour différents registres, prépare et rédige des rapports.

5. Recommande ou effectue les achats requis, contrôle l'inventaire, assume la responsabilité des ventes et voit à appliquer les politiques de dépôts.

6. Est responsable auprès des utilisateurs du bon fonctionnement des activités sportives et des services offerts aux membres.

7. Organise les rencontres sportives prévues au calendrier, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'École, et s'assure de la disponibilité des installations et des équipements nécessaires.

8. Coordonne le travail des animateurs, appariteurs et surveillants lors d'activités sportives telles que : tournois, championnats, etc.

9. Détermine la nature et le nombre de locations extérieures (installations et équipements) nécessaires à la présentation des activités du secteur.

10. Collabore à la mise sur pied de divers projets spéciaux.

11. Consulte divers magazines et ouvrages spécialisés et se tient au courant de l'évolution technologique dans son domaine.

12. Peut diriger du personnel de soutien, collaborer à l'entraînement des responsables d'activités, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, à la demande de la personne notatrice, donner son avis lors de la notation.

13. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

14. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par un employé occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la catégorisation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

1. Scolarité : Diplôme d'études collégiales (DEC) en intervention de loisirs ou scolarité équivalente

2. Expérience : De deux (2) à trois (3) ans

3. Autres :

FICHE D'ÉVALUATION DE FONCTION
PLAN D'ÉVALUATION DES FONCTIONS (15 SOUS-FACTEURS) SANS ÉGARD AU SEXE

TITRE DE FONCTION : **TECHNICIENNE EN ANIMATION SPORTIVE**
TECHNICIEN EN ANIMATION SPORTIVE

GROUPE : **TECHNIQUE** **CLASSE :** **8**

NO.	SOUS-FACTEUR ÉVALUÉ	NIVEAU	POINTS
1	Formation professionnelle	5	60
2	Expérience pertinente et initiation	4	27
3	Mise à jour des connaissances	2	14
4	Coordination musculaire et dextérité manuelle	1	8
5	Habiletés en relations interpersonnelles	2	18
6	Responsabilité à l'égard des communications	3	33
7.1	Responsabilité à l'égard des ressources humaines	2	14
7.2	Nombre de personnes coordonnées ou supervisées	3	8
8	Responsabilité de gestion budgétaire	2	22
9	Impact des actions et de décisions	3	48
10	Latitude et autonomie	4	48
11	Résolution de problèmes	3	36
12	Concentration et attention sensorielle	3	18
13	Effort physique *	1	6
14	Santé, sécurité et bien-être de soi et des autres	2	12
15	Environnement physique et humain du travail **	1	7
TOTAL			379

***Niveau d'effort**	1
***Fréquence**	1

** A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Total	Niveau
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	1

Pour le Syndicat : _____

Pour l'Employeur : _____

Date : 26 février 2015